

# TEMPS LIBRE MULTISPORTS

## Règlement intérieur année 2022-2023

Tous les mardis et jeudis (hors vacances scolaires), de 18h45 à 19h45, la Communauté de Communes du Bazadais propose, au public de plus de 18 ans, de découvrir différentes activités physiques et sportives. Ce Temps Libre Multisports (TLMS) a pour objectif d'améliorer son état de santé en luttant contre la sédentarité, l'inactivité physique et l'ensemble des pathologies chroniques. Le TLMS se veut également vecteur de socialisation et lutte contre l'isolement. Cette action a pour vocation d'être un tremplin vers les associations sportives locales.

### 1. Conditions d'admission

L'adhésion est obligatoire. Pour participer au TLMS, il faut être majeur, remplir et renvoyer le bulletin d'inscription avec les pièces justificatives avant la première séance. Les personnes habitant le territoire sont prioritaires. La date d'inscription fera foi et permettra de constituer les groupes pour les activités. La priorité sera donnée aux personnes s'inscrivant à l'année. Une liste d'attente sera mise en place si besoin. L'adhésion peut se faire en cours d'année, sous réserve de places disponibles. L'effectif est limité à 20 personnes par séance (ou moins en fonction de l'activité proposée). En cas d'indisponibilité ou d'arrêt justifié du cycle ou du TLMS, il faudra prévenir l'éducateur ou le responsable du dispositif. Tout arrêt non justifié entraînera une exclusion pour les futures années.

### 2. Frais d'inscription

Le Temps Libre Multisports est gratuit. Il est possible de s'inscrire à l'année ou ponctuellement pour une ou plusieurs activités.

### 3. Assurance

Les participants doivent fournir une attestation d'assurance responsabilité civile dans le cadre d'activités de loisirs.

### 4. Santé

Les participants doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives ou une licence sportive (en cours de validité). Le Temps Libre Multisports s'engage à tout mettre en œuvre pour préserver l'intégrité et la sécurité physique des participants. En cas d'accident, les éducateurs feront appel aux services médicaux d'urgence si l'état de la personne le nécessite.

### 5. Matériel et tenue vestimentaire

Les pratiquants devront avoir une tenue adaptée à la pratique des activités physiques et sportives : chaussures de sport, survêtement ou short, tee-shirt, casquette ou k-way et petite bouteille d'eau. Il est fortement recommandé d'amener son propre matériel (tapis de sol, casque de vélo, ...).

### 6. Respect des règles de fonctionnement

Tout adhérent doit respecter les horaires annoncés, respecter le matériel ainsi que les lieux, et éteindre son téléphone pendant les séances.

### 7. Perte ou vol

Il est fortement déconseillé de venir avec des objets de valeur, le Temps Libre Multisports du Bazadais décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.